

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du lundi 30 mars 2026

Nbre de membres
en exercice : 11
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Malroy, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hervé GAUDÉ, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. Hervé GAUDÉ, Jenny FABBRI, Alain SALOMON, Cathy Yvette CAULIEZ, Fernande DE SOUSA, Serge GODARD, Henri POINSIGNON, Monique RAUCOULES, Baptiste REMY

Excusés :

Absents : Aloyse CAISSUTTI, Lorène CHARROIN

Conseillers ayant donné pouvoir :

Secrétaire de Séance : Alain SALOMON

DE_2026_014 : Désignation des délégués communaux et composition des commissions communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne à l'unanimité :

- Délégués AGURAM : Mme Jenny FABBRI titulaire, et M. Serge GODARD suppléant.
- Délégués CAUE/MATEC : Mme Monique RAUCOULES titulaire, et M. Aloyse CAISSUTTI suppléant.
- Conseil d'école : Mme Lorène CHARROIN titulaire, et Mme Fernande DE SOUSA suppléante.
- Délégué communal de la Commission de Contrôle des Listes Electorales : M. Henri POINSIGNON.
- Délégués Syndicat Intercommunal Scolaire de Faily et Environs : Mme Jenny FABBRI, MM. Hervé GAUDÉ et Baptiste REMY titulaires, et Mmes Lorène CHARROIN et Fernande DE SOUSA, suppléants.
- Délégués Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin : MM. Hervé GAUDÉ et Henri POINSIGNON titulaires, et M. Baptiste REMY suppléant.
- Délégués CNAS : M. Hervé GAUDÉ délégué élu, Mme Carole BALLOT délégué agent.
- Commission Consultative de la Chasse Communale : M. Hervé GAUDÉ président, MM. Henri POINSIGNON et Baptiste REMY titulaires.
- Correspondant défense : M. Baptiste REMY titulaire et Mme Monique RAUCOULES suppléante.

- Correspondant sécurité incendie : M. Baptiste REMY.

- Commission Finances : MM. Hervé GAUDÉ, Alain SALOMON, Henri POINSIGNON, Mme Jenny FABBRI.

- Commission bulletin communal : MM. Hervé GAUDÉ, Alain SALOMON, Henri POINSIGNON, Aloyse CAISSUTTI, Serge GODARD, Baptiste REMY, Mmes Jenny FABBRI, Cathy Yvette CAULIEZ, Lorène CHARROIN, Fernande DE SOUSA, Monique RAUCOULES (pilote).

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : M. Hervé GAUDÉ titulaire et M. Alain SALOMON suppléant.

- Commission Salle F. Istria : MM. Hervé GAUDÉ, Alain SALOMON, Henri POINSIGNON et Mmes Jenny FABBRI, Cathy Yvette CAULIEZ, Fernande DE SOUSA.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les membres titulaires et 12 noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés 6 membres titulaires et 6 membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dresse la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Jenny FABBRI	Michel BOULANGER
Alain SALOMON	Michel PELLERIN
Cathy Yvette CAULIEZ	Claude WEBER
Henri POINSIGNON	Martial LANG
Lorène CHARROIN	Christian REMY
Baptiste REMY	Guy GLANDER
Fernande DE SOUSA	Daniel LALLEMENT
Aloyse CAISSUTTI	Christian JACOB
Monique RAUCOULES	Pascal ONISKOFF
Serge GODARD	Pascal CARMIER
Didier MAURICE	Eric SUBIRA
Anne REIMANN	Laurent TURRA

Election des membres de la Commission Appel d'Offres :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent.

Une seule liste a été déposée :

- composée de Mme Jenny FABBRI et MM Alain SALOMON et Henri POINSIGNON, membres

titulaires et Mme Monique RAUCOULES et MM Serge GODARD et Baptiste REMY, membres suppléants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret et valide la composition de la liste déposée.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Jenny FABBRI	Mme Monique RAUCOULES
M. Alain SALOMON	M. Serge GODARD
M. Henri POINSIGNON	M. Baptiste REMY

Désignation des membres de l'assemblée spéciale Rives de Moselle Développement et du représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société publique locale Rives de Moselle Développement au capital de 365.876 € mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société Rives de Moselle Développement.

Le Conseil Municipal

Vu les dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Monsieur Hervé GAUDÉ pour représenter la Collectivité au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société publique locale Rives de Moselle Développement et Monsieur Alain SALOMON en qualité de suppléant ;
- De désigner Monsieur Hervé GAUDÉ pour représenter la Collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de la société publique locale Rives de Moselle Développement ;
- D'autoriser le représentant de la Collectivité à accepter toutes fonctions liées à son mandat de représentation au sein de Rives de Moselle Développement, notamment celle de Président de l'Assemblée Spéciale ou de représentant de ladite Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Pour copie certifiée conforme au registre

A Malroy, le 30 mars 2026

Le Secrétaire de Séance,
Alain SALOMON



Le Maire,
Hervé GAUDÉ



Date de transmission de l'acte: 01/04/2026
Date de réception de l'AR: 01/04/2026

057-215704388-DE_2026_014-DE
A G E D I